



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL
LE MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 18 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 18 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle ainsi qu'à ceux visionnant la séance par webdiffusion.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-12-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 10 décembre 2024 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of the Special Meeting of December 10, 2024, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du budget de fonctionnement 2025

RÉSOLUTION N° 24-12-02

Objet : Adoption du budget de fonctionnement 2025

ATTENDU QUE conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C -19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le budget de fonctionnement 2025, qui s'élève à 136 144 500 \$ comme l'indiquent les annexes ci-jointes ;

D'affecter 3 500 000 \$ des surplus accumulés affectés pour financer les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 ;

D'affecter 90 000 \$ du surplus accumulé affecté et 220 000 \$ de la réserve financière - élection au financement des dépenses de l'exercice financier 2025 relatives aux élections municipales ;

D'affecter 53 000 \$ du surplus accumulé affecté à l'installation d'une œuvre d'art afin de financer la mise en place, en 2025, de la sculpture ;

D'affecter 890 000 \$ de la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme au remboursement anticipé d'un emprunt à long terme ;

D'autoriser la directrice générale à fournir les services, à exécuter les travaux et à faire face aux dépenses que prévoit le budget de 2025, le tout en conformité des dispositions du Règlement N° 1402 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 18 h 26, il répond aux questions de 3 citoyens et la période de questions se termine à 18 h 43.

RESOLUTION NO. 24-12-02

Subject: Adoption of the 2025 Operating Budget

WHEREAS in accordance with Section 474 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19), the Council shall prepare and adopt the Budget of the municipality for the next fiscal year and provide therein for revenues at least equal to the expenditures provided therein;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the 2025 Budget, in the amount of \$136,144,500 as shown in the attached schedules;

To appropriate \$3,500,000 from the appropriated accumulated surplus to finance operating expenditures of the year 2025;

To appropriate \$90,000 from the appropriated accumulated surplus and \$220,000 from the financial reserve - election to finance expenses for the fiscal year 2025 related to the municipal election;

To appropriate \$53,000 from the accumulated surplus allocated to the installation of a work of art to finance the installation of the sculpture in 2025;

To appropriate \$890,000 from the financial reserve for the reimbursement of the long-term debt to the reimbursement in advance of the long-term loan;

To authorize the Town Manager to provide such services, to carry out such works and to meet such expenditures as are provided for in the 2025 Budget, the whole in accordance with the dispositions of By-Law No. 1402 Concerning the Delegation of Certain Municipal Officers of the Power to Authorize Expenditures and Sign Contracts on behalf of Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-12-03

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De lever la séance à 18 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-12-03

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To close the meeting at 18:43.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy